PETR
du Pays Lauragais

EXTRAIT DES DECISIONS
DU BUREAU SYNDICAL

En application d'une délégation du Comité Syndical

Séance du : 10 juillet 2025 B09_2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet, à 17h30

Le Bureau Syndical, régulièrement convoqué le 02 juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Montferrand, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

M. Brice ASENSIO est désigné comme secrétaire de séance.

Étaient présents :
ADROIT Sophie
ASENSIO Brice
BONDOUY Guy
FABRE Christian
HEBRARD Gilbert
HOURQUET Laurent
MARECHAL Martine
MIR Virginie
NACCACHE Nathalie
PETIT Jean-Marie
PORTET Christian
SERRANO Serge
SIORAT Florence
VILESPY Estelle

Excusés :
DEMANGEOT François
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
NAVARRO Karine

En exercice : 26
Présents : 14
Nombre de votants : 14

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais
Siège du PETR : Mairie d'Avignonet Lauragais
Siège Administratif : 3 chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68
Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE
le 21/08/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-200050938-20250710-B09_2025_AV

Objet : Avis sur le projet de SCoT arrêté du Pays Sud Toulousain

Vu les statuts du PETR et notamment ses compétences en matière de projet de territoire et en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°25/2020 du 31 août 2020 donnant délégation au Bureau de la faculté d'émettre des avis sur les documents d'urbanisme au sujet desquels le PETR est saisi en tant que personne publique associée,

Vu l'article L132-8 du code de l'urbanisme, donnant qualité de personne publique associée à l'élaboration d'un SCoT les structures ayant compétence pour les SCoT limitrophes,

Vu la délibération du Syndicat Mixte du PETR du Pays Sud toulousain en date du 28 avril 2025 arrêtant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, reçue par le PETR en date du 19 mai 2025,

Après débats, le Bureau Syndical, Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de :

1°) – **RENDRE** un avis favorable au projet.

2°) – **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du PETR du Pays Sud toulousain.

Fait à Montferrand, le 10 juillet 2025.

Le Président

3, chemin de l'Obélisque P.E.T.R. du Pays Lauragais 11320 MONTFERRAND

Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais
Siège du PETR : Mairie d'Avignonet Lauragais
Siège Administratif : 3 chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54
Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE
le 21/08/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-200050938-20250710-B09_2025_AV